



Garantie décennale auto entrepreneur électricité

Par **diouky**, le **19/11/2013** à **12:43**

bonjour, je suis depuis peu auto entrepreneur électricien et on m'a parlé de la garantie décennale. suis obligé de la prendre ou puis je prendre une autre assurance? quels sont les risques que j'encours si je ne l'ai pas?merci pour vos réponses.[smile9]

Par **alterego**, le **19/11/2013** à **13:38**

Bonjour,

Aucune assurance ne remplace la "**garantie décennale**".

Cordialement

Par **moisse**, le **19/11/2013** à **17:27**

Bonjour,

Voici ce à quoi vous devez réfléchir en matière d'assurance:

- * garantir votre RC, c'est à dire les dégâts que vous seriez amenés à provoquer du fait de votre activité, tout sinistre qui engagerait votre responsabilité civile.
- * garantir le parfait achèvement des travaux
- * garantir sa responsabilité décennale lorsqu'il s'agit d'une construction neuve ou d'une

grosse rénovation

* garantir sa responsabilité biennale lorsqu'il s'agit de petits travaux ou de travaux non liés au gros œuvre.

L'assurance coute toujours trop cher avant c'est bien connu.